



D.2017.03.29.9.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

9 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION**9.3 - Foncier : Rectificatif de l'organisation volumétrique dans la ZAC Niel**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Par délibération du 14 Décembre 2007, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) a approuvé la régularisation foncière de la ligne B du métro en décidant d'acquérir auprès de la Ville de TOULOUSE des emprises situées en sous-sol de la ZAC NIEL et correspondant aux ouvrages réalisés par le SMTC.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC NIEL, il apparaît que l'assiette foncière de l'organisation volumétrique définie dans l'acte signé par la Ville de Toulouse et par le SMTC le 5 Mars 2008 doit être rectifiée parce qu'elle est composée de parcelles qui ne sont pas incluses dans l'assiette foncière initiale.

L'assiette foncière de ladite organisation en volumes est actuellement composée d'un terrain situé rue des Casernes à Toulouse et figurant au cadastre de Toulouse Empalot sous le n° 181 et le n° 182 de la section AH pour des surfaces respectives de 9 393 m² et 2 588 m².

Le SMTC est propriétaire de deux volumes n° 1 de tréfonds de 1 031 m² pour la parcelle cadastrée 812 AH 181 et de 162 m² pour la parcelle cadastrée 812 AH 182.

Il convient de modifier l'assiette foncière de l'organisation volumétrique en ce qui concerne uniquement et exclusivement la parcelle cadastrée 812 AH n° 181, pour la définir ainsi :

812 AH 181	9 393 m ²
812 AH 265	474 m ²
812 AH 266	209 m ²
812 AH 267	2 m ²

La fraction de tréfonds cédée au SMTC correspond dorénavant au volume n° 1 pour une superficie de 1 057 m² sous altitude.

Pour ce qui concerne la parcelle cadastrée 812 AH 182, le SMTC reste propriétaire du volume n° 1 de tréfonds pour une superficie sous altitude inchangée de 162 m².

Le prix mentionné dans l'acte du 5 Mars 2008 est inchangé.

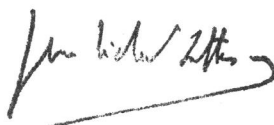
Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'acte authentique rectifiant l'organisation volumétrique rue des Casernes à Toulouse.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE son Président à signer l'acte rectificatif de l'organisation volumétrique rue des Casernes à Toulouse et tous les documents afférents à ce dossier.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



D.2007.12.14.2.6.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 14 Décembre 2007

2 – LIGNE B

2.6 – Acquisitions foncières : autorisation de signer les actes.

L'an deux mille sept, le 14 Décembre au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE :

Etaient présents :

MM. ATSARIAS, BEYNEY, CARNEIRO, KELLER, MOUDENC.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. DOUSTE BLAZY, LATTES, SOLERA.

Etaient absents excusés :

MM. BOUSCATEL, PAIX.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait présent :

M. LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. FOUCHOU LAPEYRADE.

Exposé de Monsieur le Président :

La Commune de Toulouse donne son accord pour céder

sur le site de la ZAC NIEL :

une partie du tréfonds des parcelles lui appartenant située

- Toulouse Empalot parcelle AH n°181 : emprise de 1031m² estimée à 350€ par la Brigade des Evaluations Domaniales le 13 juin 2007.
- Toulouse Empalot parcelle AH n°182 : emprise de 162m² estimée à 55€ par la Brigade des Evaluations Domaniales le 13 juin 2007.

sur le site PUIITS AVIONS :

une partie de la parcelle lui appartenant située

- Toulouse Rangueil parcelle AD n°83 : emprise de 108m² estimée à 1620€ (soit 15€/m²) par la Brigade des Evaluations Domaniales le 23 mai 2007.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les acquisitions correspondantes.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré à l'unanimité des votants.

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes des transactions à intervenir avec :

- la Commune de Toulouse : 405€
- la Commune de Toulouse : 1620€

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président du SMTC à signer les actes correspondants

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Acte certifié Exécutoire

Publié le :

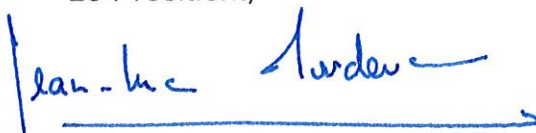
Affiché le :

Notifié le : - 2 JAN. 2008

Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président,



Le Président,



Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse

Jean-Luc MOUDENC



Brigade des évaluations domaniales

Bât. C - 5^{ème} étage

Rue de la Cité Administrative

31074 - TOULOUSE CEDEX

Tél. 05 34 44 83 07

Télécopie 05 34 44 83 08



Fiche individuelle de calcul des indemnités du tréfonds

Métro - Ligne B : TOULOUSE - quartier Empalot
Interstation 15 (Saint Agne SNCF - Empalot)

Fiche n° 2

Enquêteur : C. GOMEZ - FOUGERE

Référence : VV 2007 - 812 V 0997

- **Opération :** Métro ligne B - D.U.P. du 20 février 2001
- **Propriétaire :** Commune de TOULOUSE
- **Situation de l'immeuble :** TOULOUSE - Empalot
Caserné NIEL (lot 9 : rue des Casernes)
- **Références cadastrales :** 12 AH n° 181
- **Superficie de l'emprise :** 1 031m²
- **Caractéristiques de l'emprise :**

Profondeur de l'ouvrage (en mètre) :	11,70
Profondeur de la nappe phréatique :	2,30

- **Calcul de l'indemnité :**

Valeur du terrain encombré : 45 €/m²

	Abattement	Valeur résiduelle	Valeur unitaire
Valeur décroissante par rapport à la valeur du sol : 7,50% de 9m à 12m			3,40 €/m ²
Profondeur de la nappe phréatique : 2,30m ouvrage situé sous la nappe (abattement de 90%) :	- 3,06 €/m ²		0,34 €/m ²

- valeur vénale :	1 031m ² à 0,34 €/m ² = arrondie à :	350,54 € 350,00 €
-------------------	---	-----------------------------

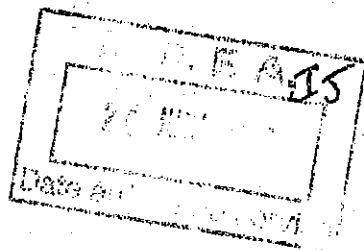
A TOULOUSE, le 13/06/2007
Pour le Trésorier-Payeur Général

L'inspecteur
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-9-3D-
DE
Date de transmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

Catherine GOMEZ - JLC



Brigade des évaluations domaniales
Bât. C - 5^{ème} étage
Rue de la Cité Administrative
31074 - TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 34 44 83 07
Télécopie 05 34 44 83 08



Fiche individuelle de calcul des indemnités du tréfonds

Méto - Ligne B : TOULOUSE - quartier Empalot
Interstation 15 (Saint Agne SNCF - Empalot)

Fiche n° 1

Enquêteur : C. GOMEZ - FOUGERE
Référence : VV 2007 - 812 V 0997

- **Opération :** Méto ligne B - D.U.P. du 20 février 2001
- **Propriétaire :** Commune de TOULOUSE
- **Situation de l'immeuble :** TOULOUSE - Empalot
Caserne NIEL (lot 8 : rue des Casernes)
- **Références cadastrales :** 12 AH n° 182
- **Superficie de l'emprise :** 162m²
- **Caractéristiques de l'emprise :**

Profondeur de l'ouvrage (en mètre) :	11,18
Profondeur de la nappe phréatique :	2,30

- Calcul de l'indemnité :

Valeur du terrain encombré : 45 €/m²

	Abattement	Valeur résiduelle	Valeur unitaire
Valeur décroissante par rapport à la valeur du sol : 7,50% de 9m à 12m			3,40 €/m ²
Profondeur de la nappe phréatique : 2,30m ouvrage situé sous la nappe (abattement de 90%) :	- 3,06 €/m ²		0,34 €/m ²

- valeur vénale :	162m ² à 0,34 €/m ² =	55,08 €
	arrondie à :	55,00 €

A TOULOUSE, le 13/06/2007

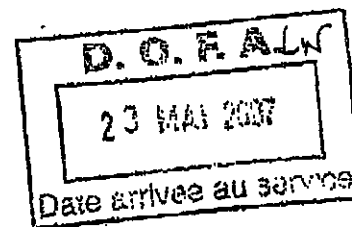
Pour le Trésorier-Payeur Général

L'inspectrice des impôts

Accusé de réception en préfecture
031-263100986-20170404-20170329-9-3D-
DE

Date de transmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

Catherine GOMEZ-FOUGERE



DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
TRESORERIE GENERALE DE LA REGION MIDI-PYRENEES
BRIGADE DES EVALUATIONS DOMANIALES
CITE ADMINISTRATIVE - BAT 0 5EME ETAGE
31074 TOULOUSE CEDEX
TELEPHONE : 05 34 44 83 15
TELEPHONE : 05 34 44 83 15

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeuble ou de droits réels immobiliers
Art. 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995

VV n° 07 838 V 0789
Enquêteur : Mme NAILLAT

- 1 - Propriétaire : COMMUNE DE TOULOUSE
- 2 - Date de la demande d'avis : 16 avril 2007
- 3 - Situation du bien : TOULOUSE RANGUEIL
 - Adresse : rue Bonnat
 - références cadastrales : section AD n° 83 (partie)
 - superficie : 110 m² environ
- 4 - Description sommaire : emprise supportant la grille du puits de ventilation du métro .
- 5 - Réglementation d'urbanisme :
zone UB2 du PLU
- 6 - Situation locative : libre de toute occupation .
- 7 - Conditions de la vente : non précisées .
- 8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :
1 650 € HT
- 9 - Durée de validité de l'avis : 1 an

A Toulouse, le 23 mai 2007

Pour le Trésorier Payeur Général
L'Inspectrice des Impôts

ANNECK NAILLAT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-9-3D-
DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE TOULOUSE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 6 juillet 2007

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Françoise HEBRARD DE VEYRINAS, Jean DIEBOLD, Philippe DOUSTE-BLAZY, Serge DIDIER,
René BOUSCATEL, Christine DE VEYRAC, Marie DEQUE, Danielle DAMIN, Christian RAYNAL,
Jean-Pierre LLORET, Roger ATSARIAS, Marie-Thérèse CARSLADE-GAMBLIN, Michèle CLAUX,
Philippe DUFETELLE, Michel VALDIGUIE, Simone LAMBERT, François CHOLLET,
Jean-Daniel COTONAT, Florence BAUDIS, Marie-Hélène LE DIGABEL, Monique BARBIER,
Geneviève VASSAL, Ginette ARIAS, Chantal LEGER, Bernard ANDREU, Colette DURAND-ADER,
Jean-Paul ESCUDIER, Gérard NAON, Marie-Claude SUDRE, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD,
André DUCAP, Evelyne BERTHIER-ROLLIN, Annette LAIGNEAU, Anne MAURIES,
Brigitte MICOLLEAU, Josiane CHAPTAL, Bernard BOUSQUET, Christian RAOUST,
Marie-Ange ALET-RICARD, Jean-Michel LATTES, Jean-Jacques BOLZAN, Bertrand SERP,
Anne-Bernade SEQUELA, Madeleine DUPUIS, Robert GELY, Marie-Thérèse MARTINELLI,
Michel DESMARS, Yvette BENAYOUN-NAKACHE, Claudie FONTES, Jean-Jacques MIRASSOU,
François SIMON, Isabelle RIVIERE, Salah AMOKRANE, Thierry COTELLE, Pierre LABEYRIE,
Djilali LAHIANI, Mathieu BANNINO.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Chantal DOUNOT-SOBRAQUES, Jean-Claude PAIX, Louis GAUBERT, Jacqueline BAYLE,
Georges ESTIBAL, Laurent CUZACQ, Marie-Claire DANEN, Thierry SUAUD, Stéphane DUPRAZ,
Martine MARTINEL.

Absent :

Jacques MONTAGUT.

Secrétaire de séance :

Anne-Bernade SEQUELA.

2007 - 4 - N° 141

- C.M. du 6 juillet 2007

OPERATIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT -**QUARTIER RANGUEIL - CESSIION AU SMTC D'UN TERRAIN RUE BONNAT**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de réalisation de la ligne B du métro, TISSEO SMAT, mandataire du SMTC, a construit un puits de ventilation, rue Bonnat, dans le quartier de Rangueil.

La grille de ventilation de ce puits ayant été implantée sur une parcelle appartenant à la Ville de Toulouse, le SMTC a proposé à la Ville de régulariser cette situation foncière et d'acquérir le terrain correspondant, d'une superficie d'environ 110 m², à détacher de la parcelle cadastrée 838 AD 83.

Il est précisé que la SMAT reconstituera la clôture existante et installera un portail afin de permettre l'accès à cette grille.

Je vous propose de céder cette emprise au SMTC au prix fixé par le Service du Domaine, soit 15€ le m² de terrain.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 - Le Conseil Municipal décide de céder, au SMTC, un terrain situé rue Bonnat, d'une superficie de 110 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée Toulouse Rangueil section AD n°83.

ARTICLE 2 - Cette cession interviendra au prix de 15€ le m², fixé par le service du Domaine.

ARTICLE 3 - Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

ARTICLE 4 - Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse-Municipale est invité à faire recette de la somme à provenir de la présente cession

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME.
LE MAIRE**

Le Maire de la Ville de Toulouse
Atteste exécutoire le présent acte

— Reçu à la Préfecture le 11 JUL. 2007
— Publié ou notifié le 12/7/2007

LE MAIRE
P. le Maire
L'Adjoint

